

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2729

4 octobre 2014

### SOMMAIRE

BR Asia Japan LLC Holdings S.à r.l. ....	130949	Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	130946
BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l. ....	130949	Mossi & Ghisolfi International S.à r.l. ....	130955
Bruellan Asset Management Fund ....	130948	Mouflolux S.A.H. ....	130956
Clippers Finance S.A. ....	130957	MPK Luxembourg S.à r.l. ....	130955
Compagnie Luxembourgeoise d'Approvi- sionnement Agricole et Viticole S.à.r.l. .....	130952	Naka Invest S.A. ....	130954
Corpus Sireo Investment Residential No. 14 S.à r.l. ....	130961	Nearco S.A. ....	130955
CORPUS SIREO Investment Residential No. 23 S.à r.l. ....	130957	Night Lounge Luxembourg S.A. ....	130954
CVI CVF III Lux Master S.à r.l. ....	130965	Offenbach German Holdings AREIII (Lu- xembourg) S.à r.l. ....	130946
Cz2 Blue S.à r.l. ....	130952	OIKO-Consulting, Agence en Marketing .....	130947
DH Commerciale S.à r.l. ....	130952	Opera House ....	130959
Fidisport International S.A. ....	130992	Opera House ....	130947
Fiduciaire Internationale Finance Experti- se Comptable S.A. ....	130992	Opera House Classic ....	130951
Fulham Investment S.à r.l. ....	130972	Opera House Melody ....	130951
Hanscan ....	130950	Opera House Music ....	130953
Henlis S.à r.l., SPF ....	130951	Ozie ....	130956
Hermes Trade Receivables Sàrl ....	130951	Pathena S.à r.l. ....	130956
Kerstin S.à r.l. ....	130957	Philureg S.A. ....	130946
KI Chemistry S.à r.l. ....	130958	PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l. .....	130953
King Airshare ....	130958	PHM Investment Sisterco (USD) S.à r.l. .....	130953
KKR Retail Partners (Luxembourg) & Cy S.C.A. ....	130958	P.I.I. S.A. ....	130956
Labmex International S.à r.l. ....	130953	Pirus S.A. ....	130949
Larizen Private S.A. SPF ....	130954	Plaza Savrow S.à r.l. ....	130953
Le Grand Château S.à.r.l. ....	130954	Port Royale S.à r.l. ....	130946
Life Exchange 1 S.à r.l. ....	130958	Pro Energies S.A. ....	130950
Lux Décor Peinture S.A. ....	130991	Spinelle Investments II S.à r.l. ....	130988
Luxglass S.A. ....	130989	TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l. .....	130947
Luxpicod S.à r.l. ....	130947	TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l. ....	130948
M4 International S.A. ....	130984	VLW Lion S.A. ....	130948
Merkur Residential Property 14 S.à r.l. ..	130961	Work Out S.à r.l. ....	130950
Moonshiner S.A. ....	130981		

**Port Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 171.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120060/9.

(140138280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Philureg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 148.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014120089/10.

(140138008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Offenbach German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 169.515.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Messieurs Douwe TERPSTRA et Hugo FROMENT gérants de catégorie B, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Offenbach German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014120011/13.

(140137451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 147.928.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire Unique de la société en date du 1<sup>er</sup> août 2014, les décisions suivantes:

1. Révocation du gérant suivant en date du 24 février 2014:

Mme. Laurence Magloire, gérant, employée privé, née le 29 novembre 1970 à Mons (Belgique) et demeurant professionnellement au 6B, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Révocation du gérant suivant en date du 6 juin 2014:

Mr. Roland Rosinus, gérant, employé privé, né le 6 mars 1970 à Saarbrücken (Allemagne) et demeurant professionnellement au 6B, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nomination du gérant suivant à partir du 1<sup>er</sup> août 2014 pour une période indéterminée:

Mr. Juan Alvarez Hernandez, employé privé, né le 11 octobre 1983 à Madrid (Espagne) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nomination du gérant suivant à partir du 1<sup>er</sup> août 2014 pour une période indéterminée:

Mme. Anne-Sophie Davreux, employée privé, née le 13 novembre 1989 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127287/22.

(140143701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**OIKO-Consulting, Agence en Marketing, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 77.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014120025/9.

(140138289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**Opera House, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 169.226.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014120030/9.

(140137920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**Luxpicod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 169.950,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 178.364.

*Extrait de résolutions de l'associé unique prise en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014.*

L'Associé unique décide de nommer un Conseil de Gérance composé de deux membres et appelle au poste de gérant:  
- Monsieur Stephan ODIER, né le 21 décembre 1967 à Marseille (France), demeurant au 112 bis rue Sainte, F-13007 Marseille (France), en qualité de gérant B.

Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France) et demeurant professionnellement au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, gérant déjà en place, occupera les fonctions de gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014127271/17.

(140143940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.536.650,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 121.209.

**RECTIFICATIF**

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19 juin 2012, sous le numéro L120101020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014121987/19.

(140140012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

**VLW Lion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1973 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 178.197.

Monsieur Juan LOZANO, demeurant à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers, fait savoir qu'il démissionne de son poste d'administrateur de la société VLW LION S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B178197, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Juan LOZANO

13, rue des Jardiniers

L-1835 Luxembourg

Référence de publication: 2014122028/17.

(140139805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Bruellan Asset Management Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 164.352.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 avril 2014*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jean-Paul TISSIERES, Paul LOMBARD et Antoine SPILLMANN, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Pour BRUELLAN ASSET MANAGEMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014124580/18.

(140141755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 132.440.

**RECTIFICATIF**

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 mai 2012, sous le numéro L120078341.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014121988/19.

(140140020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.150.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 juin 2014*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Steven Craig Willingham avec effet au 30 juin 2014;
- de nommer Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Drapers Gardens, 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 30 juin 2014;

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014124575/15.

(140142091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Pirus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 159.143.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juin 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.
- A été élue au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:  
\* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014120097/16.

(140138518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**BR Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 119.640.

1. Il est à noter qu'en date du 19 décembre 2013 la dénomination sociale de l'associé unique de la Société, MGP Asia (Lux) S.à r.l., a été changée à BR Asia (Lux) S.à r.l.

2. Il est à noter que Monsieur Gregory John Lapham, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle de Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Hong Kong à 16/F Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong, China avec effet au 4 avril 2014.

*3. Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 juin 2014:*

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L -1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

*Pour BR Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.*

Bernardine Vos

*Gérante*

Référence de publication: 2014124572/23.

(140141458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Work Out S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, Zone Industrielle Walebroch.  
R.C.S. Luxembourg B 101.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014122037/11.

(140138798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Hanscan, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 120.691.

*Extrait des résolutions circulaires*

Il résulte du Conseil d'Administration par voie circulaire que:

- le siège social de la société est transféré du 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2014.
- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, et M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1<sup>er</sup> étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2014.

Extrait sincère et conforme  
Un mandataire

Référence de publication: 2014121456/15.

(140139337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Pro Energies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 162.921.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2014*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Alain LEMAIRE, né le 28 février 1958 à Lillebonne (France) et demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 24, avenue de la Gare (Et.1), jusqu'à l'assemblée de l'année 2020.

*Résolution n° 2*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Noyri LAROUCSI, né le 09 mai 1968 à Saint-Avoid (France) et demeurant à F-57450 Farébersviller, 2, allée des Hêtres, jusqu'à l'assemblée de l'année 2020.

*Résolution n° 3*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Luc OLEJNICZAK, né le 14 février 1967 à Puttelange-Lès-Farschviller (France) et demeurant à F-57450 Farébersviller, 2F, impasse Musset, jusqu'à l'assemblée de l'année 2020.

*Résolution n° 4*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la société sera engagée par la signature individuelle de l'un des administrateurs-délégués.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme à l'original  
Fiduciaire C.G.S.

Référence de publication: 2014120107/26.

(140137716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Opera House Classic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 171.017.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014120031/9.

(140137901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Opera House Melody, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen/Mamer, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 169.246.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014120032/9.

(140137752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Henlis S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 179.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HENLIS S.à r.l., SPF  
Hendrik KALKA  
Gérant

Référence de publication: 2014121460/12.

(140139926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Hermes Trade Receivables Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 172.277.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 30 juin 2014 au siège social de la société*

Les mandats des gérants et de la personne chargée du contrôle des comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

*Conseil de Gérance:*

- M. Massimiliano Seliziato, né le 6 janvier 1982 à Mirano (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant;
- M. Alessandro Cusumano, né le 6 avril 1981 à Borgomanero (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant;
- Mme Marion Gérard, née le 21 juin 1980 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant.

*Personne chargée du contrôle des comptes:*

- A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 158.687, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014121463/24.

(140139627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---



**Cz2 Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 129.785.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014121140/13.

(140139897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Compagnie Luxembourgeoise d'Approvisionnement Agricole et Viticole S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 72.236.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2014*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juillet 2014 que:

- Suite à la démission de Monsieur Jean-Noël Maillard de sa fonction de gérant technique, sont nommés Monsieur Florent Miguel, né le 24/12/1977 à Epernay en France, demeurant 3, rue des moulins, F-51270 Congy au poste de gérant administratif pour une durée indéterminée ainsi que Madame Stéphanie Barbier, née le 30/08/1989 à Strasbourg en France, demeurant 1, rue de l'étang, F-67170 Kriegsheim au poste de gérante technique pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2014.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014121131/18.

(140140057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 26.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.856.

Par la présente, il est pris acte que:

- Madame Céline Uvergoels, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet au 8 août 2014 et, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Richard Lund, ayant son adresse professionnelle à 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, London, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 août 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 8 août 2014.

- Monsieur Graeme Stening, ayant son adresse professionnelle à 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, London, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 8 août 2014.

- Monsieur Ilario Fantuzzi, ayant son adresse professionnelle à 21, Via dell'industria, I-31029 Vittorio Veneto Italy, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 23 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2014.

Gérard Becquer

*Gérant*

Référence de publication: 2014128329/23.

(140145063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

---



**Opera House Music, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 171.033.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014120033/9.

(140137751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 168.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014120090/10.

(140138377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**PHM Investment Sisterco (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 169.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014120091/10.

(140138376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**Labmex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.525,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 112.131.

Les comptes annuels de la société au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014121608/12.

(140139422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

**Plaza Savrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 16.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 169.914.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 10 juillet 2014 que le siège social de la Société est transféré, au 20, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plaza Savrow S.à r.l.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014120058/13.

(140138382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**Naka Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123002/9.

(140140258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Night Lounge Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.084.

Le bilan rectifié au 31.12.2012, qui remplace le bilan 31.12.2012, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 20/12/2013 sous la référence (L130218735).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014123010/13.

(140140226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Le Grand Château S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.340.

Il résulte des décisions des associés de La Société en date du 29 juillet 2014:

1. Acceptation de la démission de monsieur Philip Gittins en tant que gérant classe B avec effet au 07 juillet 2014.
2. Nomination de monsieur Amine Zouari, né le 18 mars 1979 à Tunis, Tunisie, ayant son adresse privée au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant classe B avec effet au 07 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

*Pour La société*

Référence de publication: 2014121612/15.

(140139223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Larizen Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.073.

Par décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LARIZEN S.A. SPF; Madame Elisa Paola ARMANDOLA, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

*Pour: LARIZEN S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014121610/17.

(140139449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Nearco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 109.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014123007/11.

(140140196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**M&G International S.à r.l., Mossi & Ghisolfi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.104.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 86.908.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique tenue le 8 mai 2014*

*Personne chargée du contrôle des comptes:*

L'assemblée, décide de reconduire le mandat du Réviseur d'entreprises agréé de la Société: ERNST & YOUNG S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47 771, pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 pour statuer sur les comptes annuels au 31/12/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014122994/16.

(140140819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**MPK Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.000.000,00.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.  
R.C.S. Luxembourg B 53.763.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, Valora Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 11, Rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 73774, a transféré toutes les parts sociales détenues dans la Société à Brillant Media Services GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) du droit allemand, ayant son siège social à Am Martinszehnten 13, 60437 Frankfurt am Main, Allemagne et enregistrée auprès du Handelsregister beim Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRB 99209 (l'"Associé Unique"), avec effet au 31 juillet 2014 (le "Transfert").

Après le Transfert, l'Associé Unique a noté que les gérants de la Société ont démissionné avec effet au 31 juillet 2014 et que M. Thomas Kirschner, né le 21 décembre 1967 à Bonn-Beuel, Allemagne, ayant sa résidence privée à Am Leonhardsbrunn 20, 60487 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommé le seul gérant de la Société avec effet à la même date pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique a nommé Mme Kristina Jaeschke, née le 9 janvier 1979 à Lahn-Giessen, Allemagne, ayant sa résidence professionnelle à 11, Rue Christophe Plantin, L-2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme déléguée de la gestion journalière de la Société pour une durée de deux (2) ans avec effet au 31 juillet 2014.

L'Associé Unique a confirmé la position de M. Nico Brauer comme délégué de la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122997/27.

(140141167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Ozie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 99.125.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120038/9.

(140138678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Mouflolux S.A.H., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 38.594.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122996/10.

(140140145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Pathena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.417.

Les comptes annuels pour la période du 22 mars 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler

*Mandataire*

Référence de publication: 2014123038/13.

(140140375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**P.I.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 72.883.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2014 que:

1. La démission de Mario Cohn en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 30 avril 2014.
2. La démission de Wim Rits et Giovanni La Forgia en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.
3. Kaliroi Thouas, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540, est nommée nouvel administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2020.
4. Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540, est nommée nouvel administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2020.
5. Mario Curcio, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540, est nommé nouvel administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014123034/19.

(140141370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Clippers Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 61.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014121209/10.

(140139751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

**Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.924.216,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.982.

Le siège social de l'actionnaire Tolkien Holding Guernsey Limited de la Société a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014122875/15.

(140140777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**CORPUS SIREO Investment Residential No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.935.

**AUSZUG**

Am 31. Juli 2014 hat CORPUS SIREO Asset Management Commercial GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit dem Gesellschaftssitz in 64, Jahnstraße, D-63150 Heusenstamm, Deutschland und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Offenbach am Main unter der Nummer HRB 47851, Teilhaber von 1.150.000 Gesellschaftsanteilen zu je einem Euro Cent (EUR 0.01) der Gesellschaft, diese Anteile an RREEF Spezial Invest GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit dem Gesellschaftssitz in 178-190, Mainzer Landstraße, D-60327 Frankfurt am Main und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 44003 ("RREEF") veräußert.

Ebenso hat am 31. Juli 2014 CORPUS SIREO Investment Residential Holding GmbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht mit dem Gesellschaftssitz in 186, Aachener Straße, D-50931 Köln, Deutschland und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRA 26442 ("CSIR GmbH & Co. KG"), Teilhaber von 100.000 Gesellschaftsanteilen zu je einem Euro Cent (EUR 0.01) der Gesellschaft, 36.250 dieser Gesellschaftsanteile zu je einem Euro Cent (EUR 0.01) an RREEF veräußert.

Am 31. Juli 2014 hat CSIR GmbH & Co. KG weitere 63.750 Gesellschaftsanteile zu je einem Euro Cent (EUR 0.01) an der Gesellschaft an die Brask-Thomsen-Stiftung, mit dem Sitz in Aeulestrasse 5, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein eingetragen in Liechtenstein unter der Identifikationsnummer FL-0001.038.680-0 ("Brask-Thomsen-Stiftung") veräußert.

Ab dem 31. Juli 2014 sieht damit die Anteilsinhaberschaft an der Gesellschaft wie folgt aus:

- RREEF: 1.186.250 Gesellschaftsanteile; und
- Brask-Thomsen-Stiftung: 63.750 der Gesellschaftsanteile.

Luxembourg, der 31. Juli 2014.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2014121231/29.

(140138732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

**KI Chemistry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 133.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KI Chemistry S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014122884/11.

(140140567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**KKR Retail Partners (Luxembourg) & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 176.309.

EXTRAIT

Mélanie Jacobs, commissaire de la Société, a changé son nom en Mélanie Leist.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014122886/12.

(140140241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Life Exchange 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 185.589.

EXTRAIT

En date du 28 juillet 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de En Lee, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014122909/14.

(140140630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**King Airshare, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 143.742.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 juillet 2014.*

*Résolution:*

L'Assemblée décide, de ne pas renouveler le mandat de Fiduo comme commissaire aux compte et de nommer la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à.r.l. demeurant au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B 107.093, comme nouveau commissaire aux compte.

Le mandat du nouveau commissaire arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

King Airshare S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014122877/17.

(140140255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Opera House, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 982.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.226.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE FIRST DAY OF AUGUST.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“NOBILIS CONSULTING CORP.”, a company organized under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 1704665,

duly represented by Mr Olivier JARNY, expert-comptable, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 24 July 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I.- that the company “OPERA HOUSE” is a société à responsabilité limitée with registered office at 75, Parc d’activités, L-8308 Capellen/Mamer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 169226, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 30 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1680 of 4 July 2012, (herewith the “company”);

II.- that the articles of incorporation have been amended for the last time on 26 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, above named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2927 of the 3 December 2012;

III.- that the share capital of the company is set at nine hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 982,500.-), represented by seven thousand nine hundred sixty (7,960) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each, entirely subscribed to and paid up by the said appearing party, “NOBILIS CONSULTING CORP.” (herewith the “sole shareholder”).

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the company, represented as stated here above, acting in lieu of the extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the company from 75, Parc d’activités, L-8308 Capellen/Mamer to the following address: 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend article 2 (first paragraph) of the bylaws, which henceforth will read as follows:

“The Registered Office of the Company shall be situated in Luxembourg-city.”.

*Third resolution*

The sole shareholder accepts resignation of Mr Mark LE TISSIER, Mr George BRYAN-ORR and Mr Fabio Libero DELCO as managers of the company and resolves to give them full discharge for the exercise of their mandates till the present date.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to appoint in their replacement, for unlimited duration of time, with powers as set out in article 13 of the bylaws of the company, the following three new managers:

- Mr Olivier JARNY, born on 22 December 1975 in Nantes (France), residing professionally in 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Mr Edouard GEORGES, born on 10 February 1968 in Luxembourg, residing professionally in 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

- Mr Richard VAN’T HOF, born on 5 October 1965 in Barendrecht (the Netherlands), residing professionally in 75, parc d’activités, L-8308 Capellen.

Mr. Olivier JARNY, above named, is designated Chairman of the board of managers.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.



### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 1,200.-.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE PREMIER JOUR DU MOIS D'AOUT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«NOBILIS CONSULTING CORP.», société constituée sous le droit des îles vierges britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée au registre des sociétés sous le numéro 1704665,

ici représentée par Monsieur Olivier JARNY, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- que la société «OPERA HOUSE» est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 169226, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1680 du 4 juillet 2012, (ci-après la «société»);

II.- que les statuts de la société ont été modifiés en date du 26 septembre 2012 suivant acte du notaire Maître Jean SECKLER, prénommé, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2927 du 3 décembre 2012;

III.- que le capital social de la société s'élève à neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 982.500,-), représenté par sept mille neuf cent soixante (7.960) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées par la comparante prénommée, «NOBILIS CONSULTING CORP.» (ci-après l'«associé unique»).

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer à l'adresse suivante: 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 (premier alinéa) des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.»

#### Troisième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Mark LE TISSIER, Monsieur George BRYAN-ORR et Monsieur Fabio Libero DELCO en tant que gérants de la société et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

#### Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en leur remplacement, pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs tel que définis à l'article 13 des statuts de la société, les trois nouveaux gérants suivants:

- Monsieur Olivier JARNY, né le 22 décembre 1975 à Nantes (France), demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Edouard GEORGES, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

- Monsieur Richard VAN'T HOF, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen.

Monsieur Olivier JARNY, prénommé, est désigné Président du conseil de gérance.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.200,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. JARNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2014. Relation: RED/2014/1759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014127346/128.

(140144013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**Merkur Residential Property 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Corpus Sireo Investment Residential No. 14 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.419.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am einunddreißigsten Tage des Monats Juli.

vor uns, dem unterzeichnendem Notar Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch,

fand eine außerordentliche Hauptversammlung (die „Versammlung“) der Gesellschafter von CORPUS SIREO Investment Residential No. 14 S.à r.l. (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter Sektion B und Nummer 130.419, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg) am 1. August 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 19. September 2007 unter Nummer C-2027 veröffentlicht wurde, statt. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde von Maître Léonie Grethen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 30. Juni 2014, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Santer, Rechtsanwalt, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, statt.

Als Protokollführer und Wahlprüfer wurde Frau Elsa Idir, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in Luxemburg ernannt.

Der Vorsitzende erklärte und beauftragte den Notar folgendes festzustellen:

Die vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Anteile sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen, die von den Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Protokollführer, dem Wahlprüfer und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Liste wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage zur Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt.

Aus der Liste ist ersichtlich, dass alle ausgegebenen Gesellschaftsanteile bei der Versammlung vertreten waren und die Gesellschafter der Gesellschaft haben erklärt, dass sie zuvor Kenntnis von der Tagesordnung erlangt haben, so dass die Versammlung wirksam zustande gekommen ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden konnte.

*Tagesordnung:*

1.) Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“ **1. Rechtsform und Name der Gesellschaft.** Die Gesellschaft besteht in der Rechtsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Merkur Residential Property 14 S.à r.l." (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft unterliegt insbesondere dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das „Gesetz“) und den Vorschriften dieser Satzung (die „Satzung“).”

2.) Abänderung von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat

„ **3. Gesellschaftszweck.** Gesellschaftszweck ist:

3.1 der An- und Verkauf, die Bewirtschaftung - inklusive Vermietung und Verpachtung - und die Betreuung von Immobilien in allen Rechts- und Nutzungsformen, darunter Miet-, Eigentumswohnungen und Eigenheime sowie der An- und Verkauf von Beteiligungen, von Gesellschaften und von sonstigen Unternehmen, die sich mit dem Wohnungsbau und der Verwaltung von Wohnungen beschäftigen, ohne dass die Gesellschaft berechtigt ist, die nach § 34 c der deutschen Gewerbeordnung vorgesehenen Geschäfte zu betreiben.

3.2 Die Gesellschaft ist eine Immobilien-Gesellschaft im Sinne des § 234 Kapitalanlagegesetzbuch der Bundesrepublik Deutschland (das „KAGB“).

3.3 Der Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist auf Tätigkeiten beschränkt, welche die RREEF Spezial Invest GmbH (die „RREEF“) in ihrer Funktion als Kapitalverwaltungsgesellschaft für die beiden Spezial-AIF „RREEF Property Pension Fund“ (der „RPPF“) und „European Residential Fund“ (der „ERF“) (RPPF und ERF zusammen auch nur die „Spezial-AIFs“) selbst ausüben darf.

3.4 Die Gesellschaft ist dabei zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die unmittelbar oder mittelbar der Erreichung des Gesellschaftszwecks dienen und nach den gesetzlichen Vorschriften, insbesondere denen des KAGB, zulässig sind.

3.5 Die Gesellschaft darf insbesondere nur Vermögensgegenstände im Sinne des § 231 Abs. 1 und 3 KAGB oder Beteiligungen an anderen Immobilien-Gesellschaften erwerben, die von RREEF nach den Anlagebedingungen der Spezial-AIFs unmittelbar für die Spezial-AIFs erworben werden dürfen.

3.6 Jede neu zu erwerbende Immobilie muss vor ihrem Erwerb von einem unabhängigen Bewerter im Sinne des § 216 Abs.1 Satz 1 Nr. 1 KAGB, der personenidentisch sein kann mit dem externen Bewerter, der die regelmäßige Bewertung durchführt, bewertet werden. Eine solche Immobilie darf nur erworben werden, wenn die aus der Gesellschaft zu erbringende Gegenleistung den so ermittelten Wert nicht oder nur unwesentlich übersteigt.

3.7 Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten und/oder Unternehmen mit gleichem oder ähnlichem Gesellschaftszweck gründen bzw. erwerben.

3.8 Alle vorgenannten Tätigkeiten der Gesellschaft können jedoch nur im Rahmen der Bestimmungen des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften ausgeübt werden.“

3.) Zusatz eines Artikels 5.6 in die Satzung der Gesellschaft der folgenden Wortlaut hat:

„ **5.6.** Eine Verpfändung der Gesellschaftsanteile ist untersagt.“

4.) Abänderung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

„ **7. Übertragung der Anteile.**

7.1 Solange die Gesellschaft nur einen Anteilseigner hat, sind die Anteile frei übertragbar.

7.2 Sofern die Gesellschaft mehr als einen Anteilseigner hat, gilt, dass die Übertragung von Anteilen den Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes von 1915 unterliegt.

7.3 Verfügungen über Gesellschaftsanteile der Gesellschafterin Brask-Thomsen-Stiftung oder über Teile von solchen bedürfen bis zum 31. Januar 2023 der schriftlichen Zustimmung der Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von 75% der abgegebenen Stimmen. Nach dem 31. Januar 2023 ist die Brask-Thomsen-Stiftung berechtigt, von RREEF zu verlangen, dass entweder RREEF oder ein von RREEF benannter Dritter ihre Gesellschaftsanteile zum dann geltenden und auf Grundlage der Regelung des KAGB und der Anlagebedingungen ermittelten Verkehrswert erwirbt.

7.4 Sofern RREEF Spezial Invest GmbH beabsichtigt, ihre Gesellschaftsanteile zu veräußern, teilt sie dies unter Benennung des Erwerbers, des Preises und der sonstigen Konditionen den übrigen Gesellschaftern schriftlich (E-Mail genügt) mit (die „Veräußerungsmitteilung Merkur“). Ferner gilt Folgendes:

7.4.1 RREEF räumt den übrigen Gesellschaftern das Recht ein, binnen vier (4) Wochen nach Erhalt der Veräußerungsmitteilung Merkur (die „Ausübungsfrist Tag-Along“) mittels schriftlicher Erklärung (auch per Email) zu verlangen, dass der Erwerber bzw. ein von RREEF zu benennender Dritter neben den Gesellschaftsanteile von RREEF auch ihre Gesellschaftsanteile zum selben Kaufpreis und zu sonst gleichen Konditionen erwirbt. Nach fruchtlosem Ablauf der Ausübungsfrist Tag-Along ist RREEF frei, ihre Geschäftsanteile ohne Rücksicht auf die übrigen Gesellschafter zu verkaufen.

7.4.2 Daneben hat RREEF das Recht, im Rahmen Veräußerungsmittel Merkur von den übrigen Gesellschaftern zu verlangen, dass Letztere ihre Gesellschaftsanteile zum selben Kaufpreis und sonstigen gleichen Konditionen an den Erwerber bzw. einen von RREEF zu benennenden Dritten veräußern.

7.5 Sofern die Brask-Thomsen-Stiftung ihre Gesellschaftsanteile ganz oder teilweise veräußern will, hat diese zunächst den übrigen Gesellschaftern schriftlich unter Benennung des Kaufpreises und der sonstigen Bedingungen (die „Verkaufsbedingungen BTS“) schriftlich (auch per E-Mail) zum Erwerb anzubieten. Hierfür gilt:

7.5.1 Jeder Gesellschafter hat das Recht, diese zu erwerben, wenn er seine Erwerbsbereitschaft innerhalb eines Monats nach Zugang des Angebots schriftlich erklärt.

7.5.2 Das Erwerbsrecht kann nur insgesamt ausgeübt werden. Üben mehrere Gesellschafter das Erwerbsrecht aus, so sind sie erwerbsberechtigt, intern im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital, wenn sie sich nicht anders einigen; ein unteilbarer Spitzenbetrag wird ggf. per Losentscheid zugewiesen.

7.5.3. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile hat innerhalb eines Monats nach Ausübung des Erwerbsrechts zu erfolgen.

7.5.4 Erklärt kein Gesellschafter fristgerecht seine Erwerbsbereitschaft oder gerät der Erwerbsberechtigte in Annahmeverzug, kann die Brask-Thomsen-Stiftung die Gesellschaftsanteile frei, jedoch wenigstens zu den Verkaufsbedingungen BTS, veräußern. Soll zu für den Erwerber günstigeren Bedingungen als den Verkaufsbedingungen BTS verkauft werden, so sind die Geschäftsanteile den Erwerbsberechtigten ein weiteres Mal zu diesen günstigeren Konditionen anzubieten.

7.5.4 Die Ankaufsrechte nach Artikel 7.5 bestehen nicht bei Veräußerungen an andere Gesellschafter sowie Verbundene Unternehmen, Ehegatten oder Abkömmlinge von Gesellschaftern.“

5.) Abänderung von Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

„ **8. Organe der Gesellschaft.** Die Organe der Gesellschaft sind  
- die Geschäftsführung, und  
- die Gesellschafterversammlung.“

6.) Abänderung von Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

„ **14. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.**

14.1 Jeder Gesellschafter hat eine Stimme pro Anteil, dessen Inhaber er ist.

14.2 Die Einberufung der Gesellschafterversammlungen durch einen Geschäftsführer hat mindestens vierzehn (14) Tagen vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Eine Gesellschafterversammlung kann ohne Einhaltung aller oder irgendeiner der Einberufungserfordernisse und -formalitäten wirksam beraten und Entscheidungen treffen, wenn alle Gesellschafter auf die entsprechenden Einberufungserfordernisse und -formalitäten entweder schriftlich oder auf der jeweiligen Gesellschafterversammlung, persönlich oder durch einen bevollmächtigten Stellvertreter, verzichtet haben.

14.3 Die Einladung hat Ort und Zeitpunkt sowie die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung zu enthalten. Über Punkte, die nicht in dieser vorgesehenen Tagesordnung enthalten sind, können Beschlüsse nur gefasst werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten und mit der Behandlung der betreffenden Punkte einverstanden sind.

14.4 Gesellschafter, denen zusammen mindestens fünf (5) Prozent der Anteile gehören, können unter Angabe des Zwecks und der Gründe die Einberufung einer Gesellschafterversammlung verlangen. Erfolgt dann nicht binnen vierzehn (14) Tagen nach diesem Verlangen eine Einberufung durch die Geschäftsführer, so sind die Gesellschafter befugt, die Ladung selbst vorzunehmen.

14.5 Vorbehaltlich den Regelungen vom Gesetz von 1915 entscheiden die Gesellschafter durch Gesellschafterbeschluss in der Gesellschafterversammlung insbesondere in den folgenden Fällen:

- (a) Feststellung des geprüften Jahresabschlusses und Verwendung des Jahresergebnisses;
- (b) Änderung dieser Satzung;
- (c) Kapitalmaßnahmen;
- (d) Fremdfinanzierungen;
- (e) Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;
- (f) Handlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehen;
- (g) Veräußerung und Belastung von Grundeigentum und grundstücksgleichen Rechten und Rechten an solchen, sofern solche nicht bereits in einem Businessplan niedergelegt sind;
- (h) Errichtung von Gebäuden und sonstige Bauvorhaben;
- (i) Führung von Aktiv- und Passivprozessen aller Art einschließlich etwaiger Vorverfahren mit einem Streitwert/Gegenstandswert von jeweils mindestens EUR 75.000;
- (j) Rechtsgeschäfte zwischen der Gesellschaft und einem oder mehreren Gesellschaftern bzw. mit diesen i.S.d. § 15 AktG verbundenen Unternehmen, sofern solche nicht bereits in dieser Satzung vorgesehen oder in einem Businessplan niedergelegt sind;

(k) Maßnahmen gemäß Artikel 257 bis 308bis-14 des Gesetzes von 1915 oder ähnliche Maßnahmen.

14.6 Sofern diese Satzung oder das Gesetz von 1915 nichts anderes vorsehen, werden die Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen und abstimmenden Gesellschafter gefasst.

14.7 Folgende Entscheidungen benötigen einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung:

- (a) Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;
- (b) Rechtsgeschäfte zwischen der Gesellschaft und einem oder mehreren Gesellschaftern bzw. mit diesen i.S.d. § 15 AktG verbundenen Unternehmen, sofern solche nicht bereits in diesem Gesellschaftsvertrag vorgesehen oder Businessplan niedergelegt sind;
- (c) Maßnahmen gemäß Artikel 257 bis 308bis-14 des Gesetzes von 1915 oder ähnliche Maßnahmen;
- (d) Kapitalmaßnahmen;
- (e) Änderung der Beteiligungsverhältnisse bzw. der Gewinnbezugsrechte der Gesellschafter (jeweils in anderer Weise als durch die Übertragung von Anteilen oder durch Maßnahmen nach den Buchstaben (c) oder (d));
- (f) Bildung von Gewinnrücklagen von mehr als 50% des Jahresgewinnes, sofern dies nicht in Ansehung aufgenommener Fremdfinanzierungen notwendig ist;
- (g) Änderungen von Artikel 2, 7.3 bis 7.5, 14.5, 14.7, 17 dieser Satzung;
- (h) Erhöhung der Verpflichtung eines Gesellschafters seiner Beteiligung gegenüber der Gesellschaft; und
- (i) Änderung der Nationalität der Gesellschaft.

14.8 Vorbehaltlich der Regelungen in Artikel 14.7 werden Beschlüsse, die die Änderung dieser Satzung zum Gegenstand haben, soweit nichts anderes bestimmt ist, von der Mehrheit der Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, in einfacher Mehrheit beschlossen.

14.9 Ein Gesellschafter kann auf einer Hauptversammlung vertreten sein, indem er schriftlich (auch per Fax, E-Mail oder dergleichen) einen Stellvertreter oder Bevollmächtigten, der kein Gesellschafter zu sein braucht, benennt.

14.10 Soweit die Anzahl der Gesellschafter 25 nicht übersteigt, können Beschlüsse, anstatt auf Gesellschafterversammlungen, auch schriftlich ergehen. In diesem Fall erhält jeder Gesellschafter den genauen Text der zu fassenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

14.11 Die Mehrheitserfordernisse, die im Hinblick auf die Verabschiedung von Beschlüssen auf Gesellschafterversammlungen gelten, finden auch auf schriftliche Beschlüsse entsprechend Anwendung (mutatis mutandis). Die schriftlichen Beschlüsse der Gesellschafter sollen mit dem Eingang der Originale (oder von per Fax oder Email gesendeten Kopien) der Stimmabgaben der Gesellschafter, vorbehaltlich der Regelungen in Artikel 14.7, als gültig verabschiedet gelten, unabhängig davon, ob alle Gesellschafter abgestimmt haben.“

7.) Streichung des Artikels 15 der Satzung ohne Renummerieren der darauffolgenden Artikel so dass die Satzung folgenden Hinweis beinhalten wird:

„ **15. [frei]** “

8.) Abänderung von Artikel 17.3 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 17.3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“ **17.3.** Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise des Rats der Geschäftsführer angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.“

Danach wurden die folgenden Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen Artikel 5.6 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 5.6 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Sechster Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Siebter Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen den Artikels 15 der Satzung ohne Renummerieren der darauffolgenden Artikel zu streichen so wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Achter Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen Artikel 17.3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 17.3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Kostenschätzung*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, wurden abgeschätzt auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,.).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: P. SANTER, E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 04 août 2014. Relation: DIE/2014/9901. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 05 août 2014.

Référence de publication: 2014124633/221.

(140141724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**CVI CVF III Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.209.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVI CVF III Lux Sub Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition



by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5<sup>th</sup>, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of CVI CVF III Lux Master S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.



The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (*faute grave*) or wilful misconduct (*faute intentionnelle*); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by CVI CVF III Lux Sub Holdings S.à r.l. as aforementioned, for a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2014.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is equivalent to the amount of twenty-five thousand two hundred seventy-nine Euro and sixty-six cent (EUR 25,279.66).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6<sup>th</sup>, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;

- Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27<sup>th</sup>, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;

- Mr David Fry, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, born on July 31<sup>st</sup>, 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;

- Mr John Brice, President, CarVal Investors, LLC, born on May 1<sup>st</sup>, 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;

- Mr Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, born on June 2<sup>nd</sup>, 1966 in Iowa, United States of America, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVI CVF III Lux Sub Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérante Madame Cécile GADISSEUR.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de CVI CVF III Lux Master S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et libération*

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par CVI CVF III Lux Sub Holdings S.à r.l., susmentionné, pour un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2014.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

La somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) correspond à la somme de vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf Euros soixante-six cents (EUR 25.279,66).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
  - Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
  - Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;

- Monsieur David Fry, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;

- Monsieur John Brice, Président, CarVal Investors, LLC, né le 1<sup>er</sup> mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;

- Monsieur Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, né le 2 juin 1966 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au, 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2014. LAC/2014/35760. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014124645/360.

(140142109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

### **Fulham Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.282.

### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Ophelia Investment S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee having her professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "société à responsabilité limitée":

#### **Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is to acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may further hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties.



The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “Fulham Investment S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.



All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal

interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;

- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### **Chapter VII. Applicable Law.**

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2014.

#### *Subscription - Payment*

All the eleven thousand (11,000) shares have been subscribed by Ophelia Investment S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Marcel Stephany, born on September 4<sup>th</sup>, 1951, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Christophe Fender, born on July 10<sup>th</sup>, 1965, in Strasbourg, France, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Appoint PricewaterhouseCoopers Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company until the annual general meeting to be held in 2015.

4. Determine the address of the Company at 21, Boulevard GrandeDuchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Ophelia Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la société est de prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, acquérir et vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser toute opération liée à des biens immobiliers.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Fulham Investment S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-) représenté par onze mille (11.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.



**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les onze mille (11.000) parts sociales ont été souscrites par Ophelia Investment S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:



1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
  - M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1965, à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Nommer PricewaterhouseCoopers Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.
4. Déterminer l'adresse du siège social de la Société au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 août 2014. Relation: ECH/2014/1469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 août 2014.

Référence de publication: 2014127119/490.

(140143724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

#### **Moonshiner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 172.327.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TRENTE ET UN JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «MOONSHINER S.A.», une société anonyme en liquidation ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée en date du 24 octobre 2012 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2881 du 28 novembre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 172327.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 19 juin 2014, comprenant nomination de CoPROcess S.A., une société anonyme ayant son siège social à 11 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B79541, en tant que liquidateur;

Cogito Services S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B143314, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 28 juillet 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Gostoli, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Tiffany Halsdorf, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria Pia Bettiol, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3. Clôture de la liquidation.

4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.

5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède**

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,  
ON THE THIRTY FIRST OF JULY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company "MOONSHINER S.A." a société anonyme in liquidation having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated on October 24, 2012 pursuant to a deed received by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2881 of November 28, 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number B172327.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on June 19, 2014, with appointment of CoPROcess S.A., a société anonyme having its registered office at 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce de Luxembourg under number B 79.541 as liquidator;

Cogito Services S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 143314, has been appointed as auditor to the liquidation by deed under private seal on July 28, 2014.

The meeting is opened and presided over by Mr Marco Gostoli, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Tiffany Halsdorf, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Maria Pia Bettiol, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Auditor's report on liquidation.
2. Discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision as to the place where the accounts and records of the dissolved company are to be deposited and retained.
5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves said report as well as the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The Meeting gives full discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

*Third resolution*

The Meeting pronounces the closing of the liquidation.

*Fourth resolution*

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of whom it may concern.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.100,-.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: M. GOSTOLI, T. HALSDORF, P. BETTIOL, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2014. Relation: RED/2014/1753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014127309/151.

(140143736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

### M4 International S.A., Société Anonyme.

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 4-6, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 189.299.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Eric MARQUET, gérant de sociétés, né à Liège (Belgique) le 22 avril 1960, demeurant au 20, Bida, B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse (Belgique);

2. Madame Sabine COLLIN, gérante de sociétés, née à Liège (Belgique) le 14 mars 1959, demeurant au 20, Bida, B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse (Belgique);

3. Monsieur Antoine MARQUET, employé, né à Liège (Belgique) le 5 septembre 1988, demeurant au 20, Bida, B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse (Belgique);

4. Monsieur Louis MARQUET, étudiant, né à Liège (Belgique) le 5 février 1993, demeurant au 20, Bida, B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse (Belgique);

Tous les quatre ici représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu de quatre procurations sous seing privé, lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

La Société existe sous la dénomination de «M4 INTERNATIONAL S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'achat et la vente en détail et en gros d'articles et équipements de sport et de loisirs, y compris tout genre de vêtements, ainsi que l'organisation et la promotion, entre autre par voie de sponsoring, de tous événements socioculturels, sportifs, commerciaux et autres.

La Société a également pour objet l'enseignement du sport en général, et du tennis et du golf en particulier, y compris la formation, l'accompagnement et le développement de joueurs de tous niveaux.

La société pourra également exercer dans le domaine de nettoyage industriel.

La Société pourra prester des services administratifs à l'exclusion de toute activité rentrant dans les professions de comptable, d'expert-comptable et de conseil économique.

La Société peut également acquérir et vendre les biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique ont nommés un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B, la Société sera engagée, en toutes circonstances, envers les tiers, soit par la signature individuelle de tout administrateur de Classe A, soit par la signature conjointe de tout administrateur de Classe A et de tout administrateur de Classe B.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'un délégué du Conseil d'Administration nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature du délégué du Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de



quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Eric MARQUET, prénommé .....	775 actions
Madame Sabine COLLIN, prénommée .....	775 actions
Monsieur Antoine MARQUET, prénommé .....	775 actions
Monsieur Louis MARQUET, prénommée .....	775 actions
	3100 actions

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente et une mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.



### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2.- L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de Classe A, le terme de leurs mandats venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

- Monsieur Eric MARQUET, gérant de sociétés, né à Liège (Belgique) le 22 avril 1960, demeurant au 20, Bida, B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse;

- Madame Sabine COLLIN, gérante de sociétés, née à Liège (Belgique) le 14 mars 1959, demeurant au 20, Bida, B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse;

3.- L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de Classe B, le terme de leurs mandats venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

- Monsieur Antoine MARQUET, employé, né à Liège (Belgique) le 5 septembre 1988, demeurant au 20, Bida, B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse;

- Monsieur Louis MARQUET, étudiant, né à Liège (Belgique) le 5 février 1993, demeurant au 20, Bida, B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse.

4.- Est nommé en tant qu'Administrateur-délégué de la société, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

- Monsieur Eric MARQUET, prénommé.

5.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

- Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 114.190.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-9990 Weiswampach, 4-6 Duarrefstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2014. LAC/2014/32632. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127315/238.

(140144003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

### **Spinelle Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPINELLE INVESTMENTS II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014123205/11.

(140140398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Luxglass S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 440.000,00.**

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 165.459.

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de «LUXGLASS S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.459 et avec siège social à L-8279 Holzem, 28, route de Capellen, avec un capital social de quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale et constituée par acte notarié du 8 décembre 2011 reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, numéro 225 du 26 janvier 2012. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 11:30 heures et est présidée par M. Elio Memola, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur: M. Sébastien Thiebaut, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social d'un montant de 400.000,- €, pour le porter de son montant actuel de 40.000,- € à 440.000,-€ par l'émission de 4.000 nouvelles actions ayant les mêmes droits;

2. Souscription des actions nouvellement émises par l'un des actionnaires actuels;

3. Modification de l'article 5, premier alinéa des Statuts en conséquence de l'augmentation de capital;

4. Démission de Monsieur Jean-Marc DESTEXHE en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société;

5. Nomination de Monsieur Carlos LOPES PIMENTA comme nouvel administrateur-délégué;

6. Nomination de Monsieur Cornelio MEMOLA comme administrateur supplémentaire de la Société;

7. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, par les membres du bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront pareillement annexées au présente acte.

(iv) Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité des quatre cents (400) actions représentant 100% (cent pour cent) du capital social souscrit de la Société est présent ou représenté à l'Assemblée Générale, laquelle est, par conséquent, régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(v) Les actionnaires présents ou représentés déclarent se considérer comme ayant été valablement convoqués à l'Assemblée Générale et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et qu'ils renoncent aux formalités de lettres de convocations.

(vi) L'Assemblée Générale, étant valablement constituée, peut délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale adopte, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent mille Euros (400.000,- €), pour le porter de son montant actuel de quarante mille Euros (40.000,- €), divisé en quatre cents (400) actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale, au montant de quatre cent quarante mille Euros (440.000,- €), représenté par quatre mille quatre cents (4.400) actions sans désignation de la valeur nominale.

L'Assemblée Générale décide d'émettre quatre mille (4.000) nouvelles Actions sans désignation de valeur nominale. Les nouvelles Actions auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir dûment constaté que l'autre actionnaire actuel a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de quatre mille (4.000) actions nouvelles par Monsieur Carlos José

PIMENTA, directeur technique, né le 19 janvier 1968 à Vila Pouca de Aguiar (Portugal), demeurant à L-9167 Mertzig, 28a, rue de Vichten (le «Souscripteur»).

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu à la présente assemblée le prénommé Souscripteur, Monsieur Carlos José PIMENTA, lequel déclare souscrire aux quatre mille (4.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par apport en numéraire.

L'Assemblée Générale reconnaît que le montant total de quatre cent mille Euros (400.000,-€) payé par le Souscripteur comme repris ci-dessus est liquide et disponible.

La preuve du paiement de l'Apport en Espèces a été remise au notaire soussigné par le biais d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de l'Apport en Espèces sur le compte bancaire de la Société et le notaire acte expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à quatre cent quarante mille Euros (440.000,- €) représenté par quatre mille quatre cents (4.400) actions, entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale.»,  
le reste de l'article demeurant inchangé.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale prend connaissance et décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Jean-Marc DESTEXHE, administrateur de société, né le 24 février 1960 à Waremme (Belgique), demeurant à B-5380 Fernelmont, 112, rue de Branchon en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société.

L'Assemblée Générale lui donne décharge pour l'exercice de ses mandats.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Carlos LOPES PIMENTA, directeur technique, né le 19 janvier 1968 à Vila Pouca de Aguiar (Portugal), demeurant à L-9167 Mertzig, 28a, rue de Vichten, en tant que nouvel administrateur-délégué de la Société pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Cornelio MEMOLA, administrateur de sociétés, né à Ettelbruck le 22 mars 1968, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 48 Esplanade, en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement 2.200,- €.

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Bureau, aux parties comparantes et aux mandataires, ils ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Memola, Thiebaut, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 juillet 2014. Relation: RED/2014/1614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 juillet.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014124911/105.

(140141830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**LDP S.A, Lux Décor Peinture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.327.

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de juillet;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX DECOR PEINTURE S.A.", en abrégé "LDP S.A.", établie et ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87327, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1115 du 23 juillet 2002,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par ledit notaire Paul FRIEDERS, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 26 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Véronique KUCHLY, épouse COULON, architecte, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Patrick COULON, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,00) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,00) avec émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune;

2. Souscription et libération intégrale des quatre cents (400) actions nouvelles par apport en espèces;

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts;

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-), par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

L'assemblée constate que les quatre cents (400) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par Madame Véronique KUCHLY, épouse COULON, architecte, née à Metz (France), le 10 avril 1961, demeurant à F-57100 Thionville, 15, Sentier des Amoureux (France),

et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-), représenté par mille vingt (1.020) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KUCHLY, J-M. POOS, P. COULON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. LAC/2014/32192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122932/72.

(140140568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**FIFEC SA, Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 89.340.

Le bilan au 31 décembre 2013 de la Société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014124217/13.

(140138625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**Fidisport International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.231.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 mai 2014:*

«Le mandat des administrateurs et commissaire étant échu, l'Assemblée décide de nommer:

- aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

- à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014124216/20.

(140138101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.